



RÈGLEMENT 159-15

ABROGEANT LE RÈGLEMENT 66-00 DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DE CERTAINS IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ ET LE RÈGLEMENT 23-96 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 180-88 ET 191-89 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WOTTONVILLE ET DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT RELATIF À UNE SUBVENTION AYANT POUR OBJET DE COMPENSER L'AUGMENTATION DES TAXES FONCIÈRES RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE les Règlements 66-00 et 23-96 ont été adoptés afin de favoriser la revitalisation et le développement dans la zone urbaine de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ces règlements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 8 septembre 2015 par la conseillère Nicole Gagnon;

Il est proposé par **Anouk Wilsey**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 159-15 abrogeant le Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et le Règlement 23-96 abrogeant les règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et le Règlement 23-96 abrogeant les règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles sont abrogés à toute fin que de droit.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉ

Katy St-Cyr,
Mairesse

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Avis de motion: 8 septembre 2015

Adoption : 5 octobre 2015

Publication: 6 octobre 2015